

CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 125/2026/65574/C01:1

DATE DU CONTRÔLE 19/05/2026

AGENT VISITEUR

Tiago Ferreira

ADRESSE DU CONTRÔLE

Rue du Tordoir 44 - 6542 Lobbes

AGRÉMENT RÉGION WALLONNE

AGRW. TUS-145/A/06 expire le 19/01/2028



› COORDONNÉES DE L'EXPLOITANT DE LA CITERNE

Propriétaire

#TVA

non communiqué

Adresse

Rue du Tordoir 44 - 6542 Lobbes

› SITUATION DU RÉSERVOIR ET DE SES ACCESSOIRES

Plan d'implantation

Non

Situation du réservoir

Dans veranda

Localisation du dépôtage

Sur le réservoir

› RÉSERVOIR

Autorisation d'exploitation	Non	Date d'émission, échéance & numéro	/
Capacité autorisée et/ou réelle (litres)	Inconnu	Année d'installation	Inconnu
Origine du réservoir et n° de fabrication	Inconnu	Certificat d'étanchéité antérieur	Oui
Informations du certificat antérieur d'étanchéité	Certitank carte orange	Dimensions du réservoir	150
Hauteur de produit (cm)	1		
Type de réservoir	Cylindrique - Enterré - Simple paroi - Métallique		

Conclusion : Le réservoir n'est pas étanche et ne peut plus être rempli à l'issue de ce contrôle



Une plaquette rouge a été fixée et scellée sur la conduite de remplissage du réservoir le jour même du contrôle.

Le réservoir peut être réparé et être à nouveau contrôlé, mais ne pourra être rempli qu'à l'issue de ce nouveau contrôle si le réservoir est déclaré étanche. Avant la réparation du réservoir, l'exploitant doit faire vider, dégazer et nettoyer le réservoir par une société indépendante du technicien, de l'organisme agréé. Après la réparation des installations, l'exploitant fait réaliser un second test par un technicien agréé indépendant de la société ayant effectué les réparations afin de vérifier si les installations ont retrouvé leur étanchéité. S'il n'est pas réparé, le réservoir doit être mis hors service. Le réservoir est soit vidé, nettoyé, dégazé et enlevé par une entreprise agréée, indépendante du technicien, de l'organisme agréé qui a réalisé le contrôle, qui traite des déchets dangereux. L'exploitant conserve les certificats de dégazage et d'évacuation. Soit s'il n'est pas possible d'enlever le réservoir, il est malgré tout vidé, nettoyé et dégazé par une entreprise agréée, indépendante du technicien, de l'organisme agréé qui a réalisé le contrôle, pour ensuite être rempli de sable ou d'un autre matériau inerte équivalent, pour lequel le fonctionnaire technique a donné son accord préalable. L'exploitant conserve les certificats de dégazage et d'inertage.

Le réservoir a fait l'objet d'un contrôle conformément aux prescriptions de :

- 30 novembre 2000 - Arrêté du Gouvernement wallon modifiant le Titre III du règlement général pour la protection du travail en ce qui concerne les contrôles des dépôts de liquides inflammables et l'implantation et l'exploitation des stations - service (M.B. 17.01.2001)
- 8 mai 2003 - Arrêté ministériel dérogeant aux dispositions de l'article 590 du titre III du RGPT portant sur le contrôle d'étanchéité des dépôts de liquides inflammables en insérant une nouvelle technique de contrôle: le test en dépression (M.B. 19.03.2004)
- 17 juillet 2003 - Arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions intégrales des dépôts de liquides combustibles en réservoirs fixes, à l'exclusion des dépôts en vrac de produits pétroliers et substances dangereuses ainsi que les dépôts présents dans les stations - service
- 24 juillet 2008 - Arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2003 déterminant les conditions intégrales des dépôts de liquides combustibles en réservoirs fixes, à l'exclusion des dépôts en vrac de produits pétroliers et substances dangereuses ainsi que les dépôts présents dans les stations - service.

Fait à : Lobbes

Signature du technicien

CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 125/2026/65574/C01:1

DATE DU CONTRÔLE 19/05/2026

AGENT VISITEUR

Tiago Ferreira

ADRESSE DU CONTRÔLE Rue du Tordoir 44 - 6542 Lobbes

AGRÉMENT RÉGION WALLONNE

AGRW. TUS-145/A/06 expire le 19/01/2028



› CONTRÔLE

Système de chauffage	Chaudière	Fonctionnement du système de chauffage	Fonctionne
Type de raccordement au système de chauffage	Mono-tube	Contrôle des tuyauteries visibles du réservoir au système de chauffage	Conforme
Soutirage	Par le haut - Conforme	Conduite de remplissage	Conforme
Conduite de ventilation	Conforme	Système anti-débordement	sifflet 95% - test OK - hauteur de la tige OK
Système de mesure de niveau	conforme	Hauteur d'eau dans le réservoir (cm)	0 cm
Autres raccords	Conforme	Trou d'homme	Conforme
Pollution en dehors du réservoir	Non	Système de détection de fuite	NON

› TEST AUX ULTRASONS

Hauteur de produit avant le test (cm)	1	Hauteur d'eau avant le test (cm)	0
Test étanchéité chaîne de mesure	OK	Test de bon fonctionnement avant contrôle de la sonde N (gazeux)	Ok
Test de bon fonctionnement avant contrôle de la sonde R (liquide)	Ok	Valeur de référence valeur phase gazeuse :	-4,8
Valeur de référence phase liquide :	-3,1	Dépression atteinte (mbar) :	-250
Résultat de l'épreuve d'étanchéité - Valeur phase gazeuse :	1,1	Résultat de l'épreuve d'étanchéité - Valeur en phase liquide :	-6,0
Hauteur de produit après le test (cm)	1	Hauteur d'eau après le test (cm)	0
Résultat du test accoustique	Pas conforme	Durée du test (minutes):	30

Appareil SDT 340 référencé «284220029» et vérifié le 20/02/2026 selon nos procédures internes.

› AUTRE(S) REMARQUE(S)

L'autorisation d'exploitation n'est pas présente

L'absence de pollution visible est confirmée sous toute réserve de la présence éventuelle d'une pollution non visible le jour du contrôle.

Nous ne pouvons être tenus pour responsables d'une éventuelle pollution de sol suite aux tests que nous réalisons selon la législation en vigueur.

Cause: défaut d'étanchéité en phase gazeuse

Localisation : défaut d'étanchéité non localisé

Il est conseillé de supprimer le kit d'aspiration afin de refaire le test uniquement sur le réservoir

CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

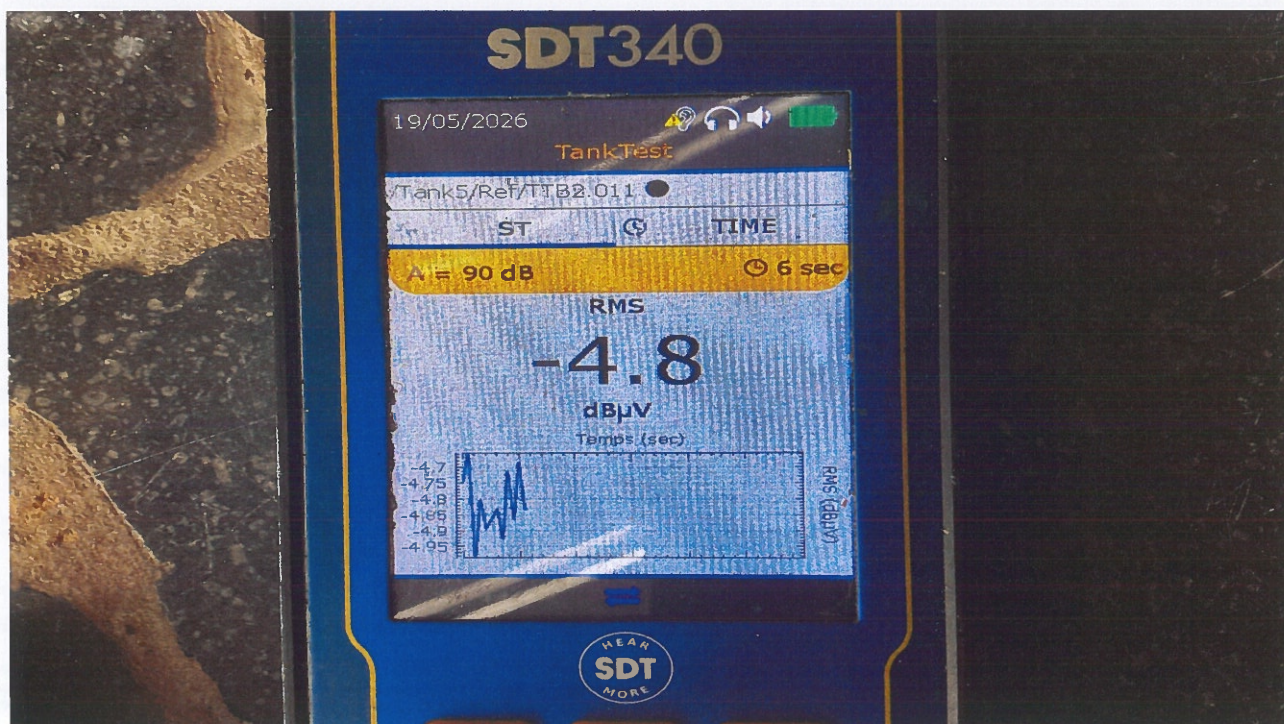
RÉF. 125/2026/65574/C01:1

ANNEXES

Système de chauffage



Listing test d'étanchéité de la chaîne de mesure avant contrôle



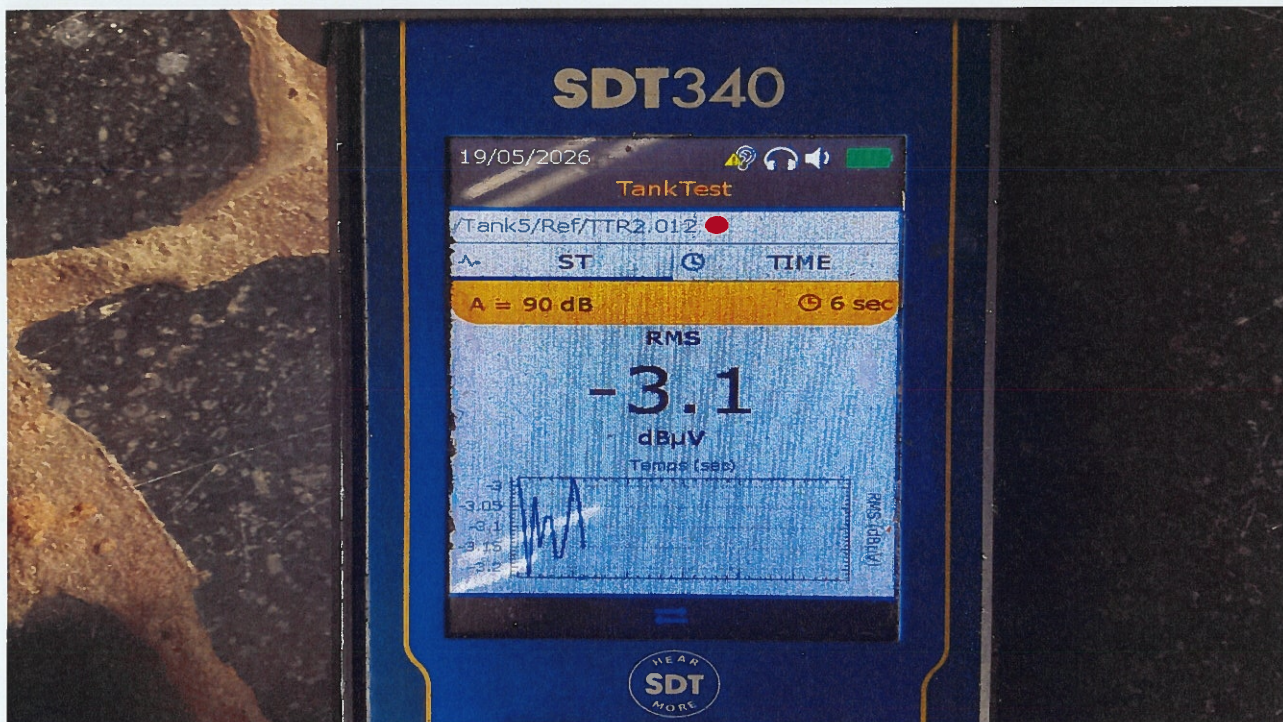
CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 125/2026/65574/C01:1

ANNEXES

Listing test d'étanchéité de la chaîne de mesure avant contrôle



Listing test d'étanchéité du réservoir



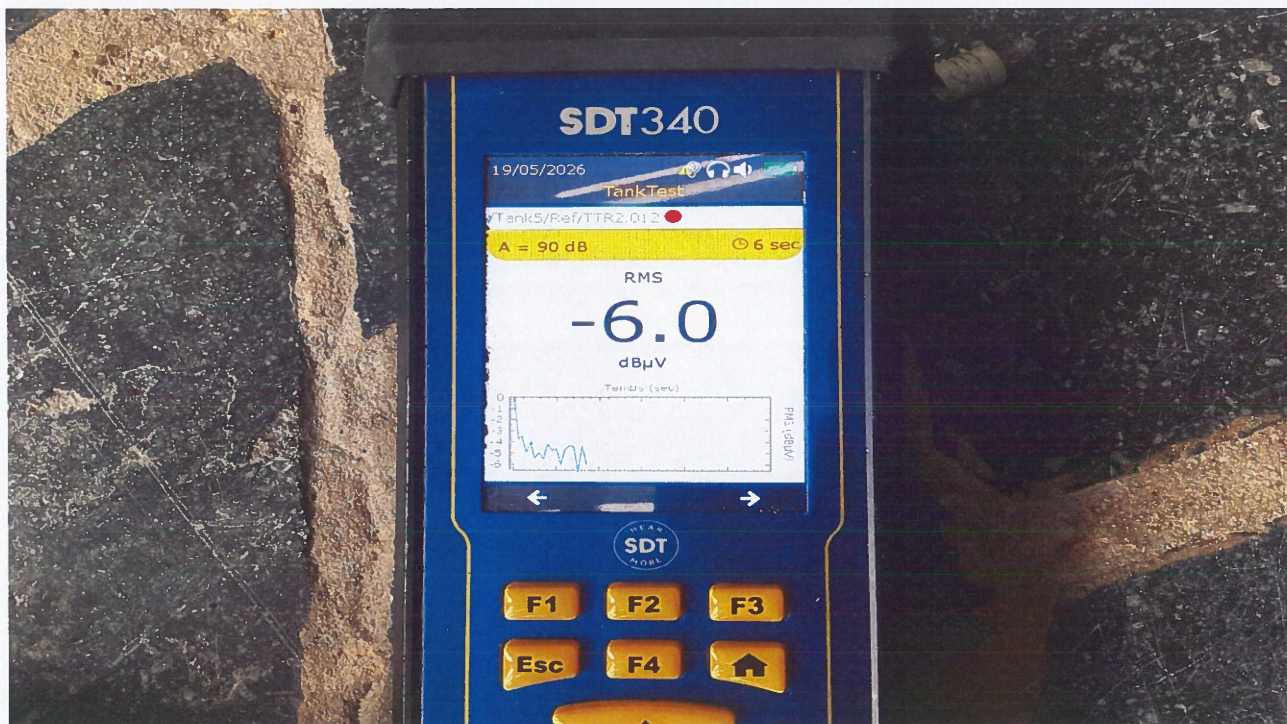
CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 125/2026/65574/C01:1

ANNEXES

Listing test d'étanchéité du réservoir



Certificat d'étanchéité antérieur



CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 125/2026/65574/C01:1

› ANNEXES

Chambre de visite et accessoires



Plaquette apposée sur le réservoir



CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 125/2026/65574/C01:1

ANNEXES

Autre

